



Vente d'un bien immobilier en usufruit

Par **SCOR13**, le **09/06/2015** à **09:45**

Bjr,
Ma belle-mère veuve de mon père possède l'usufruit de tout et moi la nu propriété. Elle veut vendre un bien immobilier avec mon accord. Elle est âgée de 85ans . Sur cette vente chacune touchera-t-on la moitié ou alors vu son âge elle aurait 20% de la vente et moi 80%?

Par **domat**, le **09/06/2015** à **09:58**

bjr,
la répartition du prix de vente d'un bien immobilier entre usufruitier et nu-propriétaire se fait souvent selon la valeur fiscale de l'usufruit et de la nue propriété mais ce n'est pas une obligation.
vous pouvez décider d'une autre répartition.
cdt